

Phase administrative		DEPARTEMENT DE HAUTE-VIENNE
	avant-projet	COMMUNE DE <h1>SAINT GENCE</h1> M.D.VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U. 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61 - fax : 05 55 39 79 31
	projet arrêté	
	document soumis à enquête publique	
	document approuvé	



**ECO
SAVE**

ANNEXES ANNEXES SANITAIRES ASSAINISSEMENT

pièce n°	5a₂	P.L.U
Junin 2019		PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

ASSAINISSEMENT

1 – ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

La compétence de contrôle des assainissements individuels est exercée par la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole. Le SPANC a répertorié 572 installations d'assainissements individuels sur le territoire communal (donnée 2013).

Un contrôle des installations d'assainissements individuels a été réalisé en 2007. Des démarches de réhabilitation des installations défectueuses ont été engagées en 2008 et 2009.

Les principaux points noirs relevés sur la commune sont :

- des profondeurs de sols insuffisantes
- des tailles de parcelles insuffisantes dans certains villages (le Theil en particulier)

Une démarche a été initiée avec Limoges Métropole pour mettre en place des aides pour la réhabilitation de certains équipements dont la situation a été jugée compliquée.

L'état du parc assainissement non collectif au 31/12/2013 sur la commune de Saint-Gence est

Installations pouvant être considérées satisfaisantes :	202	35%
Installations classées acceptables classe 2	334	59%
Installations classées polluantes classe 3	30	6%
Installations non visitées	6	1%

(Source des données ci-dessus : direction de l'assainissement et des milieux naturels de la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole)

2 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La compétence assainissement collectif est exercée par la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole. La commune dispose d'un zonage d'assainissement (réalisé au niveau de la communauté d'agglomération de Limoges Métropole).

Le zonage d'assainissement prévoit un assainissement collectif pour :

- le village de Senon (équipement en place),
- le secteur de la Chatre (équipement en place),
- le bourg de Saint Gence (équipement en place),
- le secteur des Charriers et des Monts (équipement en place),
- une extension de la collecte au sud du Bourg (modification de l'équipement du bourg à prévoir),
- une extension de la collecte au village du Theil (nécessitant la mise en place d'un nouvel équipement),
- une extension de la collecte au village du Boschaudérier (nécessitant la mise en place d'un nouvel équipement).

En terme de réseaux, la commune de Saint-Gence dispose de :

- 2,1 km de réseau unitaire
- 7,72 km de réseau eaux usées (séparatif)

La commune de Saint-Gence dispose de 4 équipements de traitement des eaux usées :

- un lagunage pour le traitement du bourg de Saint-Gence :
 - Capacité de l'équipement en équivalent habitants : 350 E.H.
 - Date de mise en service : juin 1986
 - Capacité résiduelle en 2014 : 100 E.H.
- un lagunage pour le traitement du secteur de Senon :
 - Capacité de l'équipement en équivalent habitants : 150 E.H.
 - Date de mise en service : *non fourni*
- un filtre planté de roseaux pour le traitement du secteur de la Chatre :
 - Capacité de l'équipement en équivalent habitants : 300 E.H.
 - Date de mise en service : 2009
 - Capacité résiduelle en 2019 : 200 E.H.
- un filtre à sable pour le traitement du secteur des Charriers et des Monts:
 - Capacité de l'équipement en équivalent habitants : 100 E.H.
 - Date de mise en service : *non fourni*

Les données 2013 montrent que sur la commune de Saint-Gence il ya 261 habitations raccordées aux installations de traitement des eaux usées (soit une population de 2069 habitants). Le volume d'effluent annuel collecté étant évalué à 23 491 m³.

ETAT FUTUR :

Une étude de faisabilité a été menée en 2014 afin de prévoir l'évolution et l'augmentation de capacité de la station de traitement du bourg, ceci en vue d'un renforcement de l'urbanisation autour du bourg. L'étude conclue en un possible changement de la filière de traitement. Le projet d'agrandissement envisagé permettrait de porter la capacité de la station à 500 EH pour un montant de travaux évalué à 570000 € H.T.

La mise en place d'un traitement collectif pour le village du Theil est en cours de réalisation. En effet les contrôles réalisés dans le cadre du SPANC ont montré des dysfonctionnements importants des assainissements autonomes du secteur, ceci pour des raisons d'inaptitude des sols (sols peu profonds) et de taille de parcelles trop faible pour permettre la réalisation d'épandages.

Différents scénarii en matière de gestion des eaux usées pour faire des propositions au Maire - PLU de Saint Gence - 12 avril 2019

Rappel des ouvrages d'assainissement existants

La STEP de la Châtre (300 EH) dont environ 200 équivalents habitant de capacité résiduelle soit 80 à 100 logements de plus

La STEP du bourg (350 EH) dont environ une capacité résiduelle évaluée à 100 EH soit environ 30 à 40 logements de plus suite étude de 2014

si agrandissement à 500 EH, montant des travaux de 570 000 € HT (potentiel de 250 EH soit 100 à 120 logements de plus)

si agrandissement à 750 EH, montant des travaux de 723 000 € HT (potentiel de 500 EH soit 200 à 250 logements de plus)

Le Maire nous a fait étudier la faisabilité et le coût des extensions de réseaux ces derniers mois/ années : extension Patureau (170 000 € HT) - extension du Peyrat sur 400 m (258 000 € HT)

Rappel des OAP prévues au PLU

OAP 2 - Patureau : 35 à 50 logements soit 70 à 130 EH - gestion en assainissement collectif prévue au PLU ---> cohérence partielle avec zonage, mais la STEP de "rattachement" n'est pas la même

OAP 3 - Peyrat : 24 logements soit 50 à 70 EH dans un premier temps puis 9 logements de plus soit 18 à 22 EH dans un second temps - gestion en assainissement collectif prévue au PLU ---> cohérence avec zonage, mais gestion en ANC possible aussi

OAP 4 - La Celle : 5 logements soit 10 à 12 EH - gestion en assainissement collectif prévue ---> incohérence avec zonage qui prévoit une gestion par ANC

n° du Scénario	descriptif du scénario	points de blocage technique actuels	Actions nécessaires	Coût des actions	dont part CU	dont part aménageur(s)
1	Patureau et Peyrat vers STEP du bourg et la Celle vers STEP la Châtre	Besoin d'extension de réseau pour Peyrat et besoin d'agrandissement de la STEP du bourg	Création d'un réseau pour Peyrat et agrandissement STEP du bourg à 750 EH	981 000 € HT (soit 258 000 + 723 000)	787 500 € HT (723 000 + 25% de 258 000 avec PUP)	193 500 € HT (soit 75% de 258 000 car PUP à faire)
2	Patureau vers STEP de la Châtre, Peyrat vers STEP du bourg et la Celle vers STEP la Châtre	Besoin d'extensions de réseau pour Patureau et pour Peyrat. Plus beaucoup de possibilité d'ouvrir à l'urbanisation pour des parcelles nouvelles à la Châtre y compris celles traversées par le réseau EU	Création de réseaux pour Patureau et pour Peyrat	428 000 € HT (soit 170 000 + 258 000)	64 500 € HT (soit 25% de 258 000 car PUP)	363 500 € HT (soit 170 000 + 75% de 258 000 car PUP)
3	Patureau vers STEP du bourg et Peyrat en ANC et la Celle vers STEP la Châtre ou en ANC	Aucun blocage pour la mise en œuvre, à condition de se fixer un maximum de 40 logements sur Patureau. A noter aussi, plus aucune construction nouvelle dans le bourg en assainissement collectif car la capacité maxi de la STEP sera atteinte	Néant	0	0	0

Le scénario 3 répond à tous les besoins et enjeux et ne grève pas la densité de logements prévue par la Mairie sur Peyrat qui prévoit à ce jour des parcelles par logement > 1500 m2, surface recommandée pour une gestion en ANC

EXTRAITS DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LIMOGES METROPOLE Réalisé par G2C Environnement

Décembre 2013

3 – GESTION DES EAUX PLUVIALES

- Le schéma directeur des eaux pluviales de l'agglomération a été approuvé en 2009. (voir documents joints). Il définit trois zones de risques (risques forts, risques moyens, risques modérés) à la fois sur l'aspect qualitatif et sur l'aspect quantitatif, ces risques sont visualisés sur la carte jointe.

Sur Saint Gence, le risque quantité est moyen alors que le risque qualité varie de modéré (secteur ouest) à moyen (secteur est) et à fort (extrémité nord-est).

Des mesures de suivi sont mises en place pour s'assurer de la qualité des eaux pluviales.

- Présentation des réseaux d'eaux pluviales

Les eaux de pluie sont gérées par la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole.

En terme de réseaux, la commune de Saint-Gence dispose sur son territoire de :

- 2,1 km de réseau unitaire
- 2,29 km de réseau eaux pluviales (séparatif)

Le réseau de collecte est unitaire dans le bourg de Saint-Gence.

Un réseau de collecte des eaux de pluie est présent dans les villages du Charrier, des Monts et de la Chatre. Le rejet se fait au milieu naturel.

Deux bassins de rétention des eaux de pluie sont implantés sur le territoire communal :

- Un bassin de 910 m³ au lieu-dit La Gagnerie (géré par la direction de l'assainissement et des Espaces Naturels de Limoges Métropole)
- Un bassin de 730 m³ au lieu-dit Le Clos (géré par la direction de l'assainissement et des Espaces Naturels de Limoges Métropole)